Réseau de transport d'électricité

Commission Accès au réseau
25 juin 2015

Réunion plénière

9h30 à 12h15

NCI Com'Square – La Défense

Ordre du jour

1. **Actualités**
2. **S3REnR**
3. **Codes de réseau et autre sujet européen**
4. **Concertation Comptage et Données**
5. **Contrôle périodique des installations de production**
6. **Point d'avancement des GT de la CAR**
   - Tableau de bord 2015
   - GT Raccordement Producteurs
   - GT Services Systèmes Tension
   - GT Distributeurs
   - GT Consommateurs
   - GT NID

1. Actualités

- Loi de Transition énergétique
- Evolution du TURPE 4 HTB au 1er août 2015
- Evolution du dispositif de Responsable d'Equilibre
- Mécanisme de capacités : certification

2. S3REnR

3. Codes de réseau et autre sujet européen

4. Concertation Comptage et Données

5. Contrôle périodique des installations de production

6. Point d'avancement des GT de la CAR

1 – Actualités : mécanisme de capacités

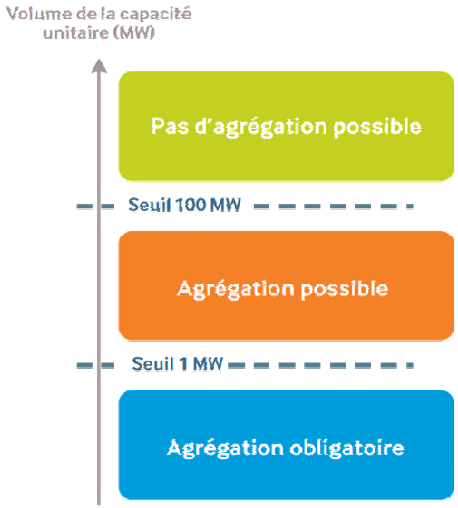
COMMENT SE FAIRE CERTIFIER ?

1. LA CERTIFICATION EST DÉCLARATIVE :

Espace Personnalisé Client

2. IL FAUT UN RESPONSABLE DE PÉRIMÈTRE DE CERTIFICATION !

3. CONSTITUTION DES EDC :

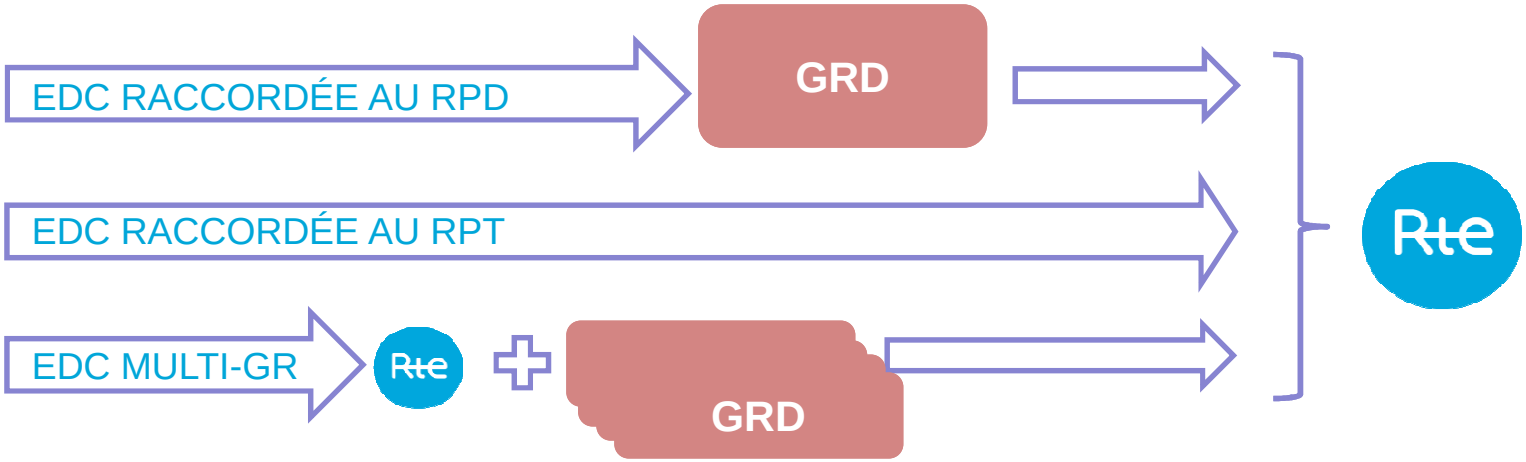


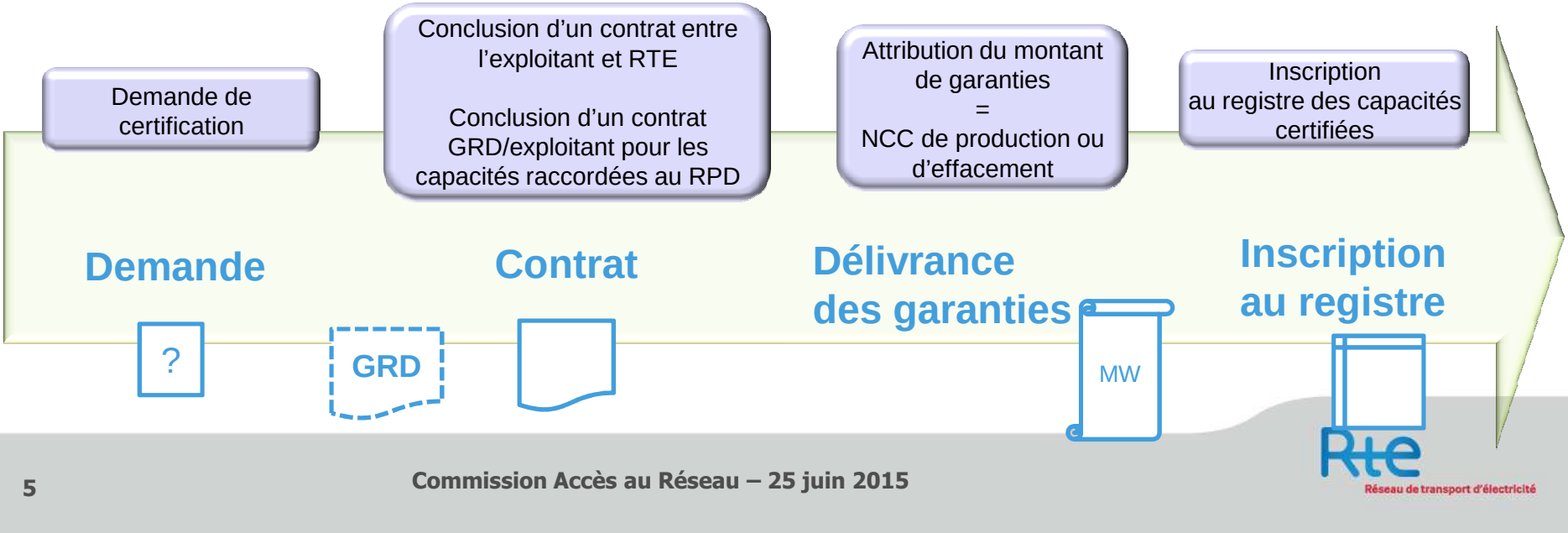
CERTIFICATION GROUPÉE À PARTIR DE 1 MW
Seuil minimum de certification : 1 MW
Seuil minimum d'échanges : 0.1 MW (1 garantie)

LA DÉCLARATION EST ENSUITE CONTRÔLÉE SUR LE RÉALISÉ…

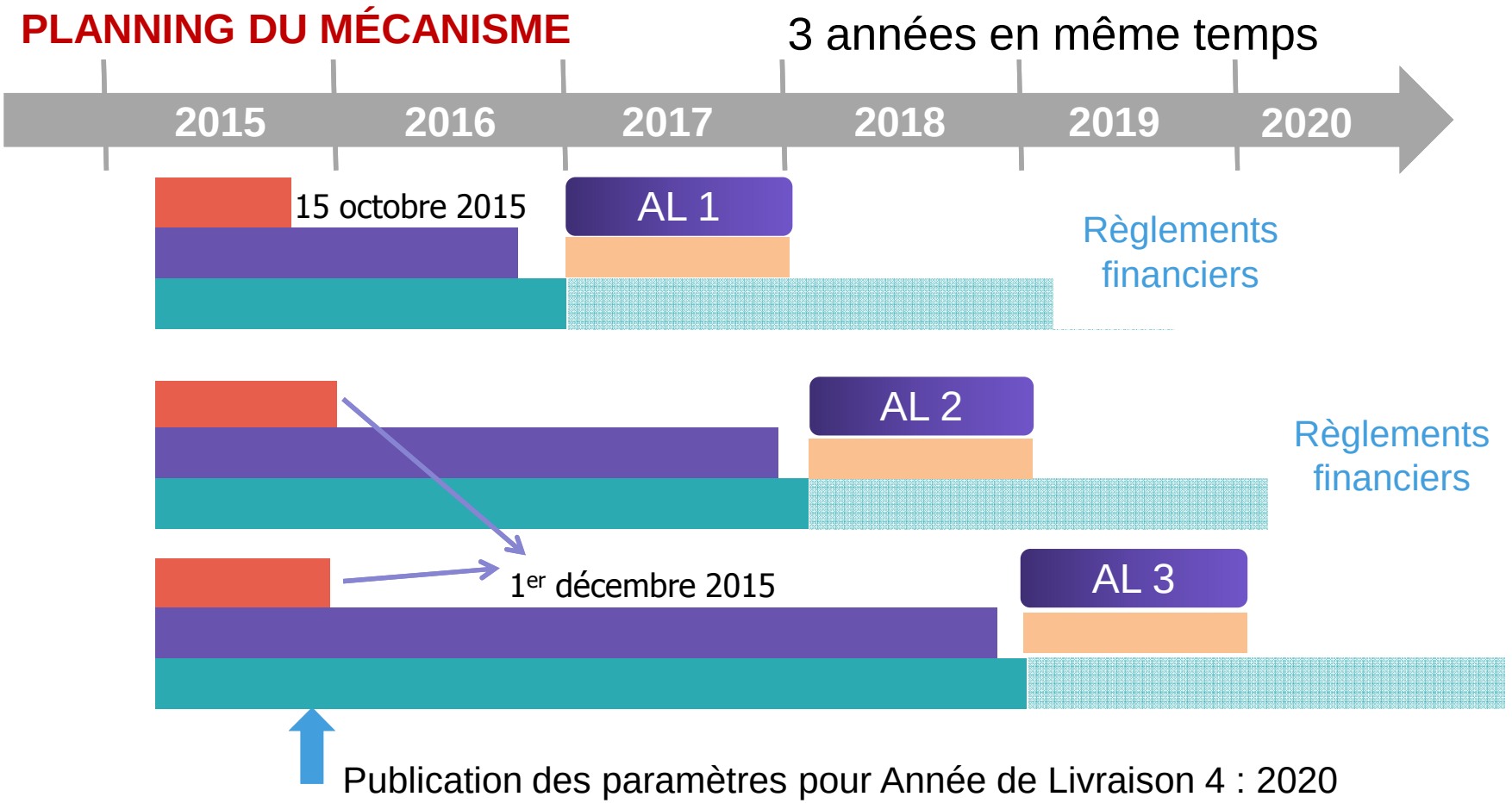
1 – Actualités : mécanisme de capacités

PROCESSUS DE CERTIFICATION





1 – Actualités : mécanisme de capacités



1 – Actualités : mécanisme de capacités

POUR EN SAVOIR PLUS





Règles
Contrats
Guide pratique
Registres

http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_traders_fournisseurs/services_clients/dispositif_mecapa.jsp

CELLULE OPÉRATIONNELLE MÉCANISME DE CAPACITÉ

➔ **Par téléphone : 01 41 66 71 03**

➔ **Par mail : rte-mecanismecapacite@rte-france.com**

1. Actualités

2. **S3REnR**
   - Point d'avancement des Schémas Régionaux
   - Évolutions à venir

3. Codes de réseau et autre sujet européen

4. Concertation Comptage et Données

5. Contrôle périodique des installations de production

6. Point d'avancement des GT de la CAR

2 - S3REnR : avancement des schémas régionaux

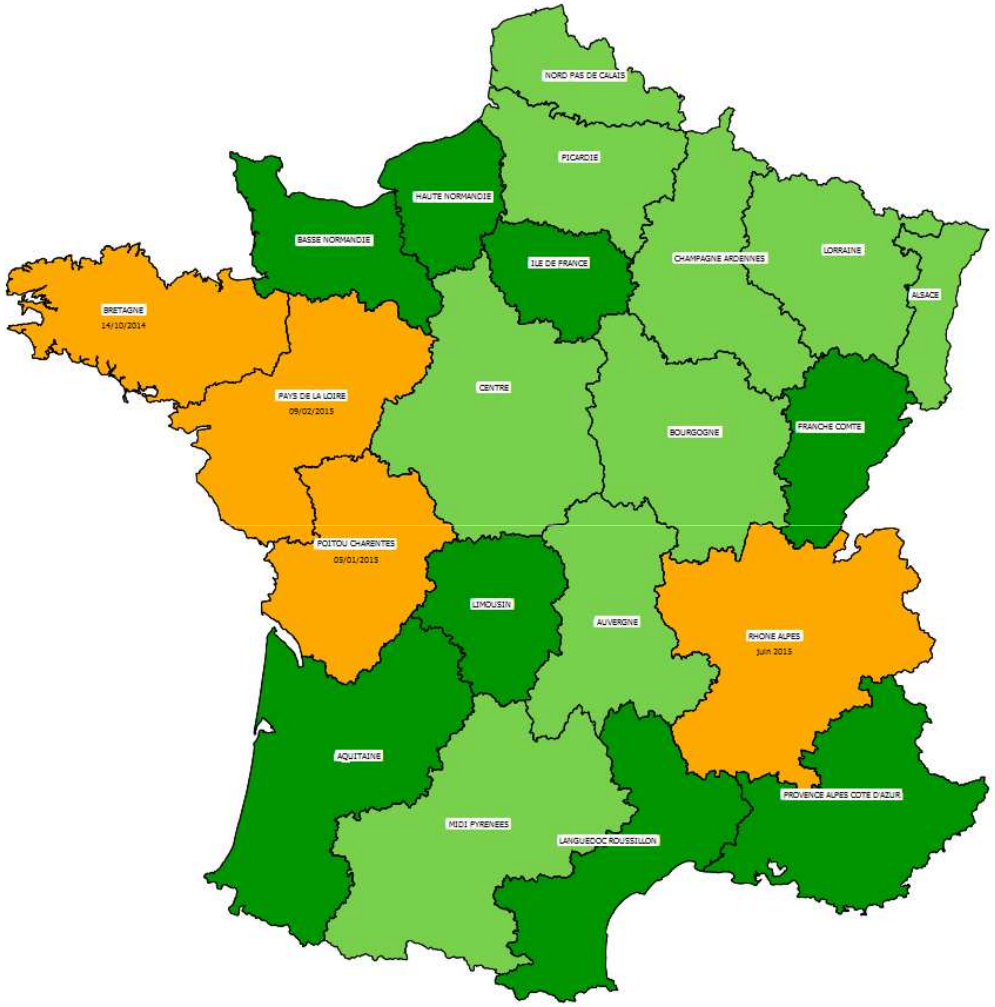
Point à mi juin 2015

17 S3REnR ont été approuvés et publiés

Bourgogne	21/12/2012
Alsace	21/12/2012
Picardie	28/12/2012
Champagne Ardenne	28/12/2012
Midi Pyrénées	07/02/2013
Auvergne	28/02/2013
Centre	05/07/2013
Lorraine	18/11/2013
Nord Pas de Calais	21/01/2014
(parution du décret modificatif du 2 juillet 2014)	
Franche Comté	26/09/2014
Haute Normandie	13/11/2014
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26/11/2014
Limousin	16/12/2014
Languedoc-Roussillon	08/01/2015
Ile-de-France	10/03/2015
Basse Normandie	20/04/2015
Aquitaine	29/04/2015

4 S3REnR ont été déposés

Bretagne (approb. prévue en juin)	14/10/2014
Poitou-Charentes	05/01/2015
Pays de Loire	09/02/2015
Rhône-Alpes	11/06/2015



Rte Réseau de transport d'électricité

ERDF ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

2 - S3REnR : évolutions à venir

- L'objectif du GT DGEC est de créer le dispositif d'adaptation et d'encadrer le processus de révision des schémas
  - modifications du décret et des DTR à prévoir

- La révision est déjà lancée sur demande du préfet en Champagne-Ardenne (décembre 2014)

- RTE considère que les points devant figurer dans le décret sont les suivants
  - Créer le dispositif d'adaptation évoqué en GT DGEC
  - Entériner le principe de «solidarité spatio-temporelle» (report de l'écart du bilan sur le S3R suivant) lors d'une révision et préciser le périmètre du bilan ainsi que la formule de la quote-part révisée
  - Ajuster les dispositions prévues pour l'élaboration d'un schéma aux spécificités de la révision

1. Actualités

2. S3REnR

3. Codes de réseau et autre sujet européen

- Point sur l'avancement des Codes de Raccordement (RfG, DCC, HVDC)
- Implémentation du code RfG en France
- Avancement des autres codes
- Autre sujet européen: recommandations ENTSOE sur la déconnexion de la production décentralisée

4. Concertation Comptage et Données

5. Contrôle périodique des installations de production

6. Point d'avancement des GT de la CAR

3 – Codes de réseau

Avancement des Codes Raccordement

- **RfG : vote prévu le 25-26 juin**
  - Projet prévu pour le vote diffusé par la CE le 12 juin
  - Traduction en cours
- **DCC : entré en Comitologie en mars 2014**
  - Vote par le Cross Border Committee décalé en septembre
- **HVDC : entré en Comitologie en juillet 2014**
  - Vote par le Cross Border Committee avancé à juillet

3 – Codes de réseau

Implémentation du code RfG

- **Mise en place de la nouvelle instance de concertation sur le RfG**
  - Suite au rapport du GT « Implémentation du Code RfG » de mars 2015
  - Mandat de la Directrice de l'énergie à RTE et l'ADEeF pour copiloter l'instance de concertation dédiée et indépendante de toute structure consultative existante

- **Objectifs**

1) Préparer et organiser la concertation en France sur le choix des exigences non exhaustives, non obligatoires et sur les éléments identifiés par le GT « Implémentation du code RfG »:

   Pour chaque exigence, proposition de l'instance de concertation de déclinaison soit via des évolutions législatives/réglementaires soit via l'intégration dans les DTR

2) Faire le lien avec les GT européens de suivi de la mise en œuvre des codes de réseau (pilotés par l'ACER)

3 – Codes de réseau

Implémentation du code RfG

Mise en place de la nouvelle instance de concertation sur le RfG

- **L'instance de concertation est ouverte à**
  - Tout membre du CURTE et du CURDE
  - Les gestionnaires de réseaux publics : le gestionnaire de réseau public de transport, les gestionnaires de réseaux publics de distribution, les associations représentatives des GRD (ADEeF),
  - Les autres parties prenantes qui ont participé aux travaux du GT «Implémentation du code RfG»,
  - Les autres parties prenantes invitées à la demande de la CRE ou de la DGEC,
  - La CRE et la DGEC.
- **Organisation:**

  Un Comité plénier et des GT ad'hoc

1ère réunion le 1er juillet 2015

3 – Codes de réseau

Information sur l'avancement des autres codes

- **Codes Marché**
  - **Code CACM**
    - Entrée en vigueur à l'été 2015
  - **Code Forward Capacity Allocation**
    - Entrée en Comitologie prévue à l'automne 2015
    - Vote par le Cross Border Committee au mieux au dernier trimestre 2015
  - **Code Balancing**
    - Avis de l' ACER: juin 2015
    - Entrée en comitologie prévue début 2016
    - Vote par le Cross Border Committee au mieux mi-2016

    (la Commission souhaitant s'appuyer sur les résultats de la communication consultative sur le design de marché)

3 – Codes de réseau

Information sur l'avancement des autres codes

- **Codes Exploitation**
  - **Operationnal Security/ Operationnal Planning and Scheduling/ Frequency Control and Reserves**
    - Fusion en un guideline unique mi-juillet
    - Entrée en comitologie octobre-novembre 2015
    - Vote par le Cross Border Committee fin 2015
  - **Code Emergency and Restoration**
    - Avis de l' ACER: juin 2015
    - Entrée en comitologie prévue début 2016
    - Vote par le Cross Border Committee au mieux mi-2016

      (après résultats communication consultative design de marché)

3 – Codes de réseau

Information sur l'avancement des autres codes

- **Codes Exploitation**
  - **Operationnal Security/ Operationnal Planning and Scheduling/ Frequency Control and Reserves**
    - Fusion en un guideline unique mi-juillet
    - Entrée en comitologie octobre-novembre 2015
    - Vote par le Cross Border Committee fin 2015
  - **Code Emergency and Restoration**
    - Avis de l' ACER: juin 2015
    - Entrée en comitologie prévue début 2016
    - Vote par le Cross Border Committee au mieux mi-2016

      (après résultats communication consultative design de marché)

3 – Autre sujet européen

Risque de déconnexion de la production décentralisée en cas de sous/sur- fréquence

- ENTSOE a identifié dès 2011 un risque pour la sûreté du système électrique européen liée à un risque de déconnexion massive de la production décentralisée en sous et en surfréquence.

- ENTSOE a mené des analyses d'impact et a publié un rapport d'étude. Sur cette base, ENTSOE a adressé des recommandations à ses membres en janvier 2015:
  - Se rapprocher des pouvoirs publics et des régulateurs
  - Limiter le volume de puissance susceptible de se déconnecter en sous et en sur-fréquence (valeurs recommandées par ENTSOE)
  - Assurer la conformité des futures installations avec les exigences du code RfG

3 – Autre sujet européen

Risque de déconnexion de la production décentralisée en cas de sous/sur- fréquence

En France:

- RTE et les distributeurs se sont rapprochés dès 2012 pour échanger sur cette problématique et rechercher des solutions
- L'ADEeF et RTE ont rencontré la DGEC et la CRE sur ce sujet à 2 reprises. Une prochaine rencontre est prévue à l'automne
- Des actions ont déjà été engagées:
  - En sur-fréquence, la DTR d'ERDF a été modifiée dès 2013 pour stopper l'augmentation du volume se déconnectant à 50,2 Hz
  - En sous – fréquence, ERDF travaille sur une nouvelle protection de découplage permettant de répondre à la fois aux besoins du système européen et aux besoins locaux de déconnexion, en coordination avec RTE. Un GT est en cours au sein du CURDE pour discuter de cette nouvelle protection et analyser les possibilités de modification des sites existants se déconnectant à 49,5 Hz.

3 – Autre sujet européen

Risque de déconnexion de la production décentralisée en cas de sous/sur- fréquence

- D'autres actions sont à mener en 2015:
  - RTE envisage de mener avec l'ADEeF une étude complémentaire nationale sur le foisonnement éventuel du fonctionnement des onduleurs en surfréquence

  Les résultats devront être partagés avec la DGEC et la CRE, avant d'envisager toute action de modification de sites existants.

  ENTSOE attend de RTE un retour sur les actions engagées suite à son courrier de janvier.

1. Actualités

2. S3REnR

3. Codes de réseau et autre sujet européen

4. Concertation Comptage et Données

- Bilan de la consultation – Evolution des services de données
- Bilan de la consultation – Trajectoire d'évolution des services
- Bilan de la consultation – Passage sur IP des comptages
- Bilan de la consultation – Cadre de l'expérimentation
- Prochaines étapes

5. Contrôle périodique des installations de production

6. Point d'avancement des GT de la CAR

4 – Concertation sur le comptage et les données

Bilan de la consultation – Evolutions des services de données

Service	Mode d'accès	Evolutions retenues
Impulsions de comptage	Bornier Client	Maintenu
Transducteur	Bornier Client	Maintenu
CLIP Combinaison Linéaire +IP	Ethernet	Retiré (extinction du service à prévoir)
Dat@RTE Service de Base	Mails	Nouvelle Offre Dat@RTE Données « SPEED » de comptage et physiques (par site/code décompte) au pas 1min et 10min sous 30min (si comptage sous IP) Données existantes agrégées et analysées mises en forme Données existantes en masse
Dat@RTE Comptage	Publication / EPC	
Dat@RTE Fournisseurs	Publication	
Dat@RTE Physiques	EPC	
Dat@RTE Réseau	Publication	
Q+/ SUPQ+	EPC	Maintenus (passage sur IP)
Télérelève compteur/qualimètre	Modem (RTC)	Extinction lente (accès à la nouvelle offre via passage IP)

1 Compte client
permettant de personnaliser
2 modes d'accès
Nouveau portail clients et/ou Plateforme d'API

4 – Concertation sur le comptage et les données

Bilan de la consultation – Trajectoire d'évolution des services

Déploiement IP site par site

- Phase pilote de 400 points de comptage au 2ème semestre 2015
- Tranche prioritaire de 2000 points de comptage à fin 2017
- 8500 points de comptage en 2025 au plus tard

Site passé sur IP
= Télérelève impossible

Un planning co-construit avec les clients et une cadence à ajuster à partir de 2017 selon les besoins/contraintes des clients et les coûts de maintenance du RTC

Echanges automatisés machine à machine (expérimentation de mi-2015 à fin 2016)

- 2ème semestre 2015 : mise à disposition via Web Services SOAP/XML des données de comptage (tableaux de charge) et données physiques (courbes d'injection et soutirage physique par site) dans un délai inférieur à 30 minutes [données brutes - non validées - avec statut brut/manquant/incomplet]
- 2ème semestre 2016 : mise à disposition à partir de J+1 via Web Services SOAP/XML et/ou GET HTTP de tous les autres types de données disponibles actuellement par mail (données de comptage validées, données physiques validées, données fournisseur, données d'accès au réseau, données RE)

Nouvelle interface web

Retrait interfaces actuelles (échéance à définir)
= Arrêt des mails + nouveau format « ENTSO-E »

- Reprise progressive des fonctionnalités du Portail Client, de l'Espace Personnalisé Client et de Publication à partir du 2ème semestre 2016 : données publiques et données privées via un portail web unique
- Ajout de nouvelles fonctionnalités : compte en ligne sans certificat PKI avec gestion des autorisations de transmission de données, des préférences, des droits, ….

4 – Concertation sur le comptage et les données

Bilan de la consultation – Passage sur IP des comptages

Principes de planification d'un site

- Intérêt pour l'une des parties prenantes : client de tête, client en décompte, responsable d'équilibre, fournisseur, etc… (voire RTE)
- Accord de toutes les parties prenantes
- Formalisation des accords : partenariat à l'expérimentation des nouveaux services ou simple lettre

Réalisation du chantier d'adaptation IP

- Définition de la date d'intervention environ 3 mois avant la réalisation, avec optimisation par zone géographique des sites à passer sur IP
- Visite préalable réalisée par RTE afin de vérifier la consistance technique du chantier et notamment la solution de télécommunication à mettre en œuvre
- 4 types de chantier possibles selon le palier technique de comptage : simple ajout de l'interface de télécommunication IP (70% des cas), changement d'un des compteurs, changement des deux compteurs ou installation neuve (nécessitant une consignation de l'installation client)
- 3 solutions de télécommunication possibles selon les besoins pour RTE et la couverture hertzienne : filaire, hertzien ou ADSL

4 – Concertation sur le comptage et les données

Bilan de la consultation – Cadre de l'expérimentation

Une expérimentation en deux phases

- **1ère phase de mi 2015 à mi 2016** : expérimentation du changement du système de télécommunication (RTC vers IP) et des nouveaux services d'accès aux données dans un délai inférieur à 30 minutes palliant à l'arrêt de la télé-relève

  ➡ La fin de cette phase se traduira par la publication de la nouvelle version de l'article 4.8 « Comptage » de la Documentation Technique de Référence et l'élaboration d'un bilan provisoire

- **2ème phase de mi 2016 à fin 2016** : expérimentation des nouveaux modes d'accès pour les services de données existants et ayant pour objectif de remplacer l'envoi de mail

  ➡ La fin de cette phase se traduira par l'élaboration d'un bilan complet, une consultation sur les nouvelles trames de contrat et l'arrêt de la souscription aux services de données Dat@RTE actuels

Encadrement

- Conventions de partenariat avec les clients candidats et adaptant leur SI, pour alimenter le retour d'expérience sur les modalités du déploiement et les nouveaux services
- Lettre d'accord préalable au passage sur IP pour les clients n'adaptant pas leur SI

Accompagnement aux impacts du passage sur IP

Pour les clients qui télé-relèvent actuellement via le RTC et seraient partenaires à la 1ère phase d'expérimentation, RTE propose de les aider à faire la transition.

ⓘ Un nouveau service d'alerte sur dépassement de seuil de puissance pourrait être intégrée à la 1ère phase d'expérimentation (pré-requis : site passé sur IP)

4 – Concertation sur le comptage et les données

Prochaines étapes

Rapport de consultation

- Notification à la CRE du projet de rapport
- Puis publication du rapport de consultation

Guide d'utilisation des nouveaux services

- Mise à jour du guide d'utilisation des services de données « SPEED »
- Communication sur le nouveau service d'alerte sur dépassement de seuil de puissance
- Communication sur les nouveaux services prévus au 2ème semestre 2016

Mise à jour du cadre technique et contractuel

- Concertation sur l'évolution de la DTR (projet chapitre 4-8 déjà partagé en CURTE) début 2016, à l'issue de la phase pilote du déploiement IP
- Concertation sur les nouvelles trames de contrat en 2016 (démarrage avant l'ouverture des nouveaux services remplaçant les services de base actuels), avec une notification à la CRE à l'issue du bilan de l'expérimentation et de la consultation sur les trames de contrat
- Suppression des prestations annexes actuelles de données Dat@RTE au plus tard lors de l'intégration dans les nouvelles trames de contrat

1. Actualités
2. S3REnR
3. Codes de réseau et autre sujet européen
4. Concertation Comptage et Données
5. **Contrôle périodique des installations de production**
6. Point d'avancement des GT de la CAR

5 – Contrôle périodique des installations de production

- L 'arrêté du 6 juillet 2010 impose la vérification du maintien dans le temps des performances initiales tous les dix ans

  ⇨ Mise en place d'un processus de contrôle périodique

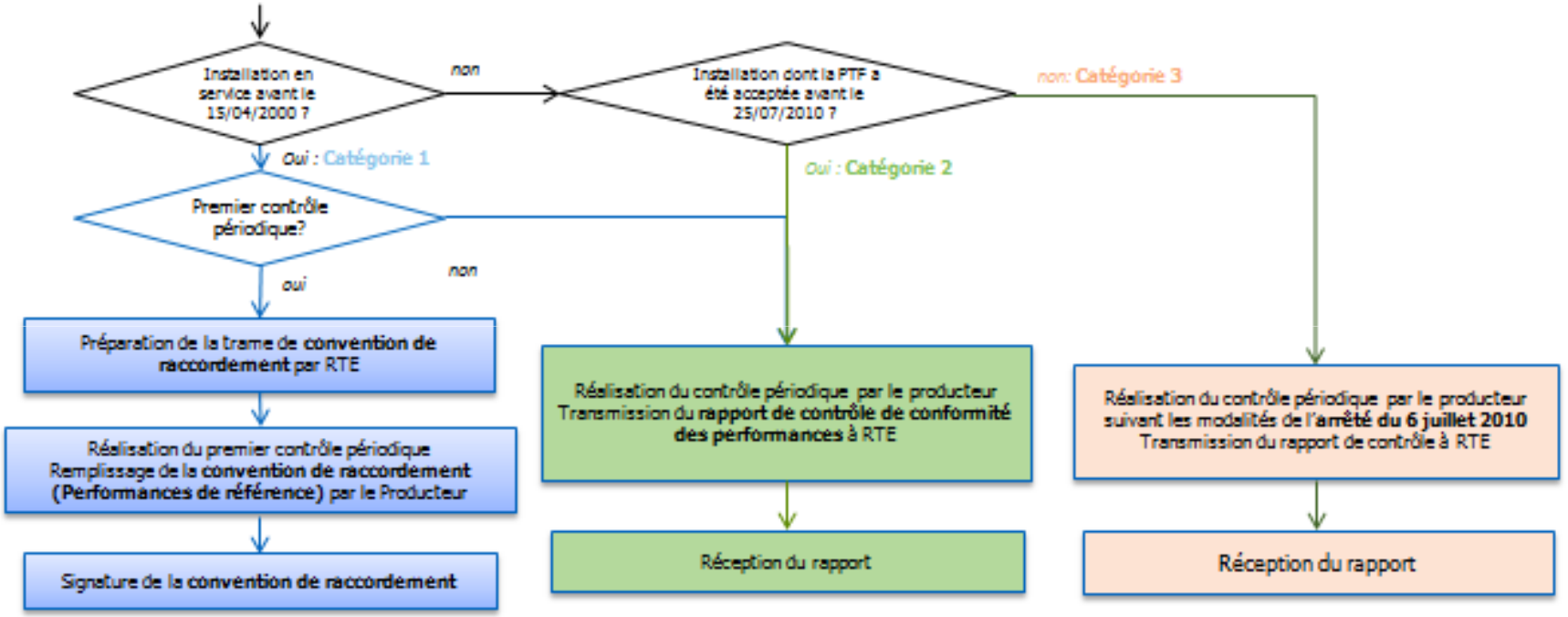
- Des exigences de performances et de contrôles qui diffèrent selon les réglementations applicables, pour les installations de production en service

  ⇨ Classification des Installations en 3 catégories



5 – Contrôle périodique des installations de production

•Processus de contrôle périodique:



Modalités de mise en œuvre du contrôle périodique

- 4 modes requis : Données déclaratives ; Simulations ; Attestations ; Essais

5 – Contrôle périodique des installations de production
Les chiffres

Catégorie 1 : installations en service au 15 avril 2000





≈ 500 installations très diverses notamment l'hydraulique

Pour ces installations lorsqu'il n'existe pas de convention de raccordement, il est établi une convention de raccordement et de performances selon le modèle figurant au chapitre 8 de la DTR

Catégorie 2 : non catégorie 1 et PTF acceptée avant le 24 juillet 2010

≈ 100 installations




Les performances de ces installations sont consignées dans une Convention de Raccordement ou, lorsque la PTF est postérieure à 2006 dans une Convention d'Engagement de Performances.

Catégorie 3 : PTF acceptée après le 24 juillet 2010

≈ 50 installations





Les performances de ces installations sont consignées dans une Convention d'Engagement de Performances.

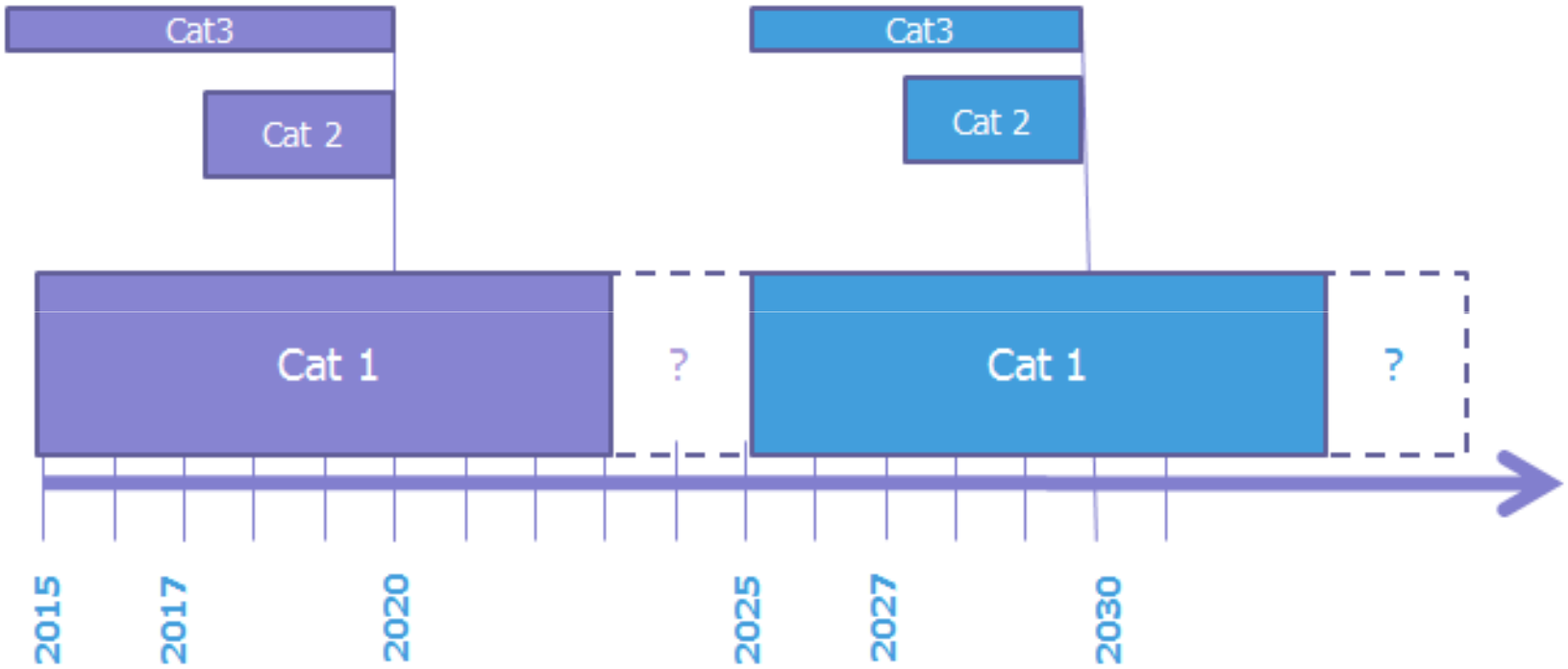
Réseau de transport d'électricité

5 – Contrôle périodique des installations de production
Actualités récentes

- **La CRE a approuvé le 11/06/15, le modèle de Convention de raccordement au RPT pour les installations de production existantes**
  (publication dans la DTR avant le 1/7/2015)
  - Conditions Générales
  - Conditions Particulières *« Caractéristiques et Performances de l'installation »*
  - Conditions Particulières *« Caractéristiques des ouvrages de raccordement »*

- **Mise à jour dans la DTR le 23/6/2015, du Chapitre 5**
  « Contrôle de conformité des installations »

5 – Contrôle périodique des installations de production
Calendrier de déploiement envisagé



Lissage souhaité de la part de RTE et des producteurs. [Cf. mail du 08/04/15 de RTE / copie producteurs (EDF, SHEM, CNR, GDF SUEZ, EON) à la DGEC pour échanger sur les délais].

5 – Contrôle périodique des installations de production
Conclusions

Pour les producteurs:

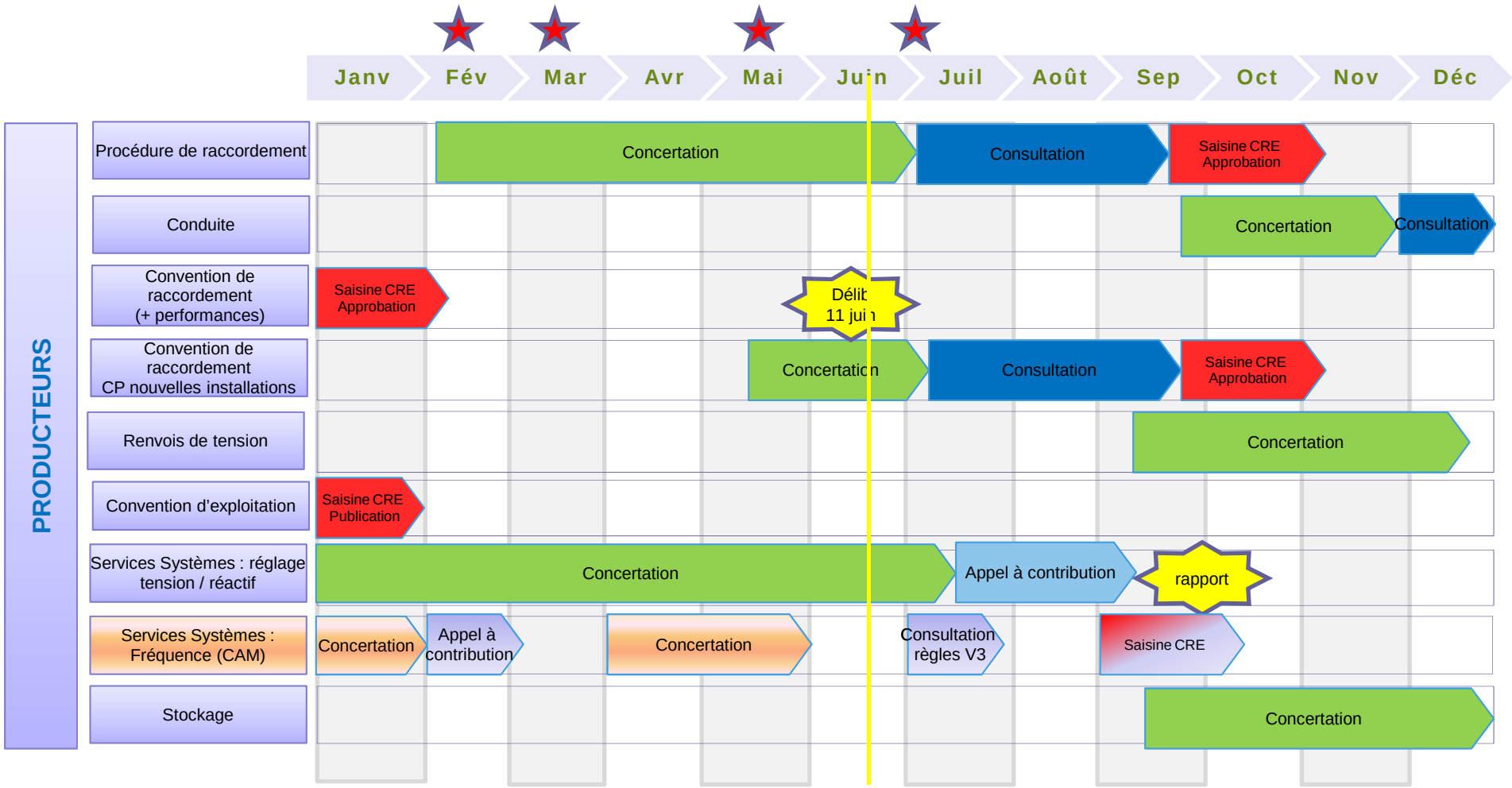
- **Nécessité de démarrer le processus au plus tôt !**
  Rappel: le contrôle périodique est à l'initiative du Producteur

- **Etablir le planning du contrôle périodique en fonction du parc de production et de la catégorie (1, 2 et 3)**

- **Initier les premiers contrôles avec le concours de RTE**

1. Actualités
2. S3REnR
3. Codes de réseau et autre sujet européen
4. Concertation Comptage et Données
5. Contrôle périodique des installations de production
6. **Point d'avancement des GT de la CAR**
   - Tableau de bord 2015
   - GT Raccordement Producteurs
   - GT SSY Tension
   - GT Distributeurs
   - GT Consommateurs
   - GT NID

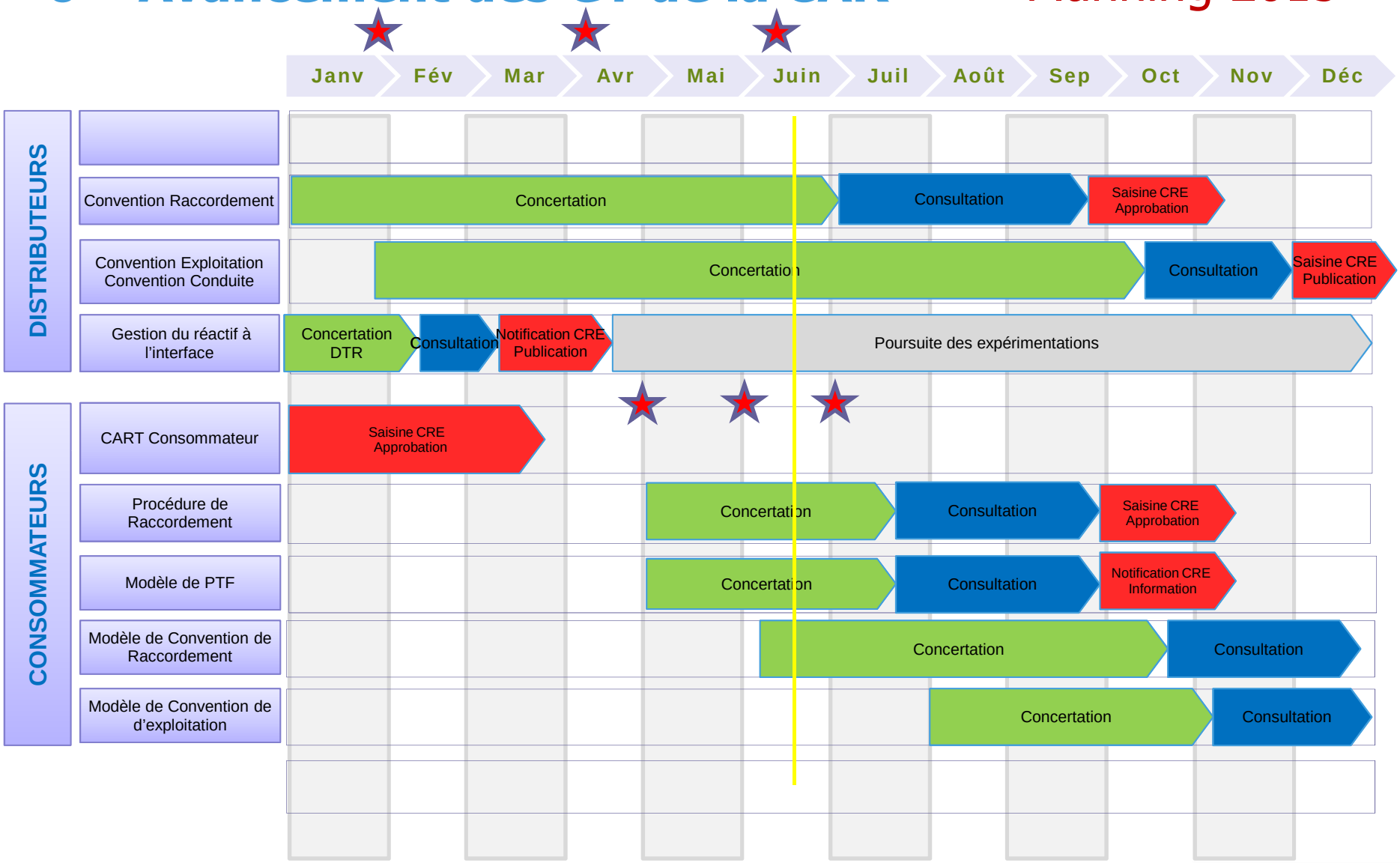
6 – Avancement des GT de la CAR Planning 2015



★ Réunions programmées du GT

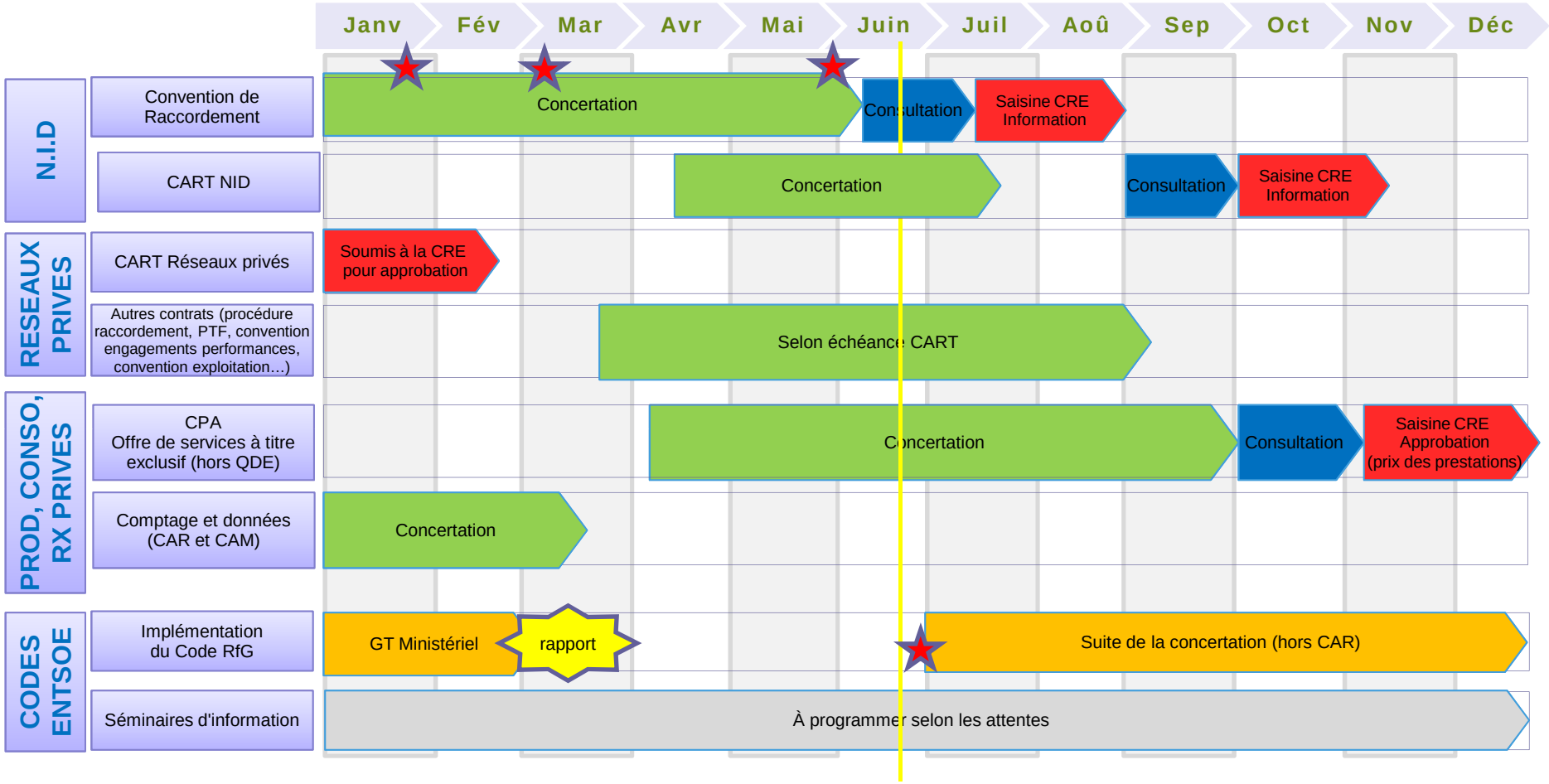
6 – Avancement des GT de la CAR

Planning 2015



6 – Avancement des GT de la CAR

Planning 2015



6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT Raccordement des installations de production

- **Evolution de la trame de convention de raccordement pour installations de production existantes**
  - Objectif : Conditions Générales / Conditions Particulières « Ouvrages de Raccordement » + « Performances de l'installation »
  - Approbation CRE le 11 juin 2015, Publication DTR
- **Evolution de l'article 5 de la DTR :**
  - Objectif : intégrer les contrôles initial et périodique, modifications substantielles/non substantielles, sites mixtes
  - Approbation CRE le 11 juin 2015, Publication DTR
- **RGE PV et éolien, déploiement SACIS**
  - Objectif : présentation
  - GT des 10 février et 1er avril 2015
- **Révision procédure de raccordement et convention de raccordement pour les nouvelles installations**
  - Objectif : prise en compte des S3REnR et autres
  - GT des 10 février, 19 mars et 20 mai 2015

6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT Services Systèmes Tension

- **Rapport de concertation sur les principes d'évolutions des Règles SSY Tension**
  - Objectif : fourniture du rapport à la CRE au 1er octobre 2015. Discussions en cours sur :
    - ✓ La méthodologie de chiffrage des coûts liés au réglage de la tension pour les acteurs
    - ✓ Les besoins de RTE et les zones sensibles
    - ✓ Les modèles de rémunération possibles
  - Planning :
    - ✓ Prochain GT SSY Tension le 2 juillet
    - ✓ Appel à contribution sur le projet de rapport entre mi-juillet et début septembre
- **Propositions d'évolutions des Règles SSY Tension**
  - Objectif : remettre à la CRE pour le 1er juillet 2016 une proposition d'évolutions des Règles
  - Planning :
    - ✓ Septembre 2015 : bilatérales pour collecter les valeurs chiffrées
    - ✓ Novembre 2015 : présentation des résultats agrégés
    - ✓ Statuer sur les modalités de participation, les modèles de rémunération et formules de calcul associées, le régime d'abattement et de pénalités, la compensation synchrone…
    - ✓ 1er avril 2016 : mise en consultation des nouvelles Règles SSY Tension

6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT Distributeurs

- **Travaux sur la tarification du réactif à l'interface RPT/RPD**
  - Objectif : Remettre début 2016 une note d'opportunité à la CRE afin de revoir pour TURPE 5 le gabarit tarifaire du réactif à l'interface RPT/RPD
  - Planning :

    Avril-Septembre 2015: simulations en interne RTE et en bilatérale avec ERDF. Point d'étapes effectués avec l'ensemble des GRD, en GT ad'hoc

    GT ad'hoc du 23 septembre 2015: présentation/discussion des paramètres du gabarit issus des simulations à l'ensemble des GRD et première version de note d'opportunité à concerter

- **Concertation sur la convention de raccordement**
  - Objectif : Envoi à la CRE des trames-type (CG et CP) après consultation pour octobre 2015
  - Planning :

    19 juin 2015: dernière séance de concertation en GT Distributeurs du CURTE

    Juillet-Septembre 2015: Consultation des trames-type sur Concerte

- **Concertation sur la convention d'exploitation et la convention de conduite**

6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT Consommateurs

- **Procédure de raccordement**
  - Objectifs : créer une procédure de raccordement en vertu du Cahier des charges du RPT ; faciliter la démarche de raccordement au réseau en formalisant les pratiques en vigueur et en améliorant la transparence du cadre contractuel de RTE pour les clients
  - Concertation en cours, validation/approbation de la CRE en septembre
- **Trame de PTF**
  - Objectif : établir une trame de PTF respectant le formalisme « Conditions Générales + Conditions Particulières » mettant l'accent sur les problématiques de QdE
  - Concertation en cours, validation/approbation de la CRE en septembre
- **Convention de raccordement**
  - Objectif : établir une trame de CR respectant le formalisme « Conditions Générales + Conditions Particulières »
  - Concertation en cours, validation/approbation de la CRE en septembre

6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT Consommateurs

- **Concertation sur le CART-C**

Le CART-C – Evolution des engagements QdE

➢ **[Chapitre 6] Engagement travaux programmés 3 jours / 3 ans**

Rte renforce ses engagements en matière d'interruptions programmées en passant la durée maximale d'interruptions de 5 jours à 3 jours ouvrés sur une période de 3 ans.

Actuellement

- Placement des consignations sur les périodes de moindre gêne pour le client
- Un maximum de 5 jours sur 3 ans

Proposition

- Maintien de la recherche de la période de moindre gêne pour le client
- Un maximum de 3 jours sur 3 ans

6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT Consommateurs

- **Concertation sur le CART-C**

Le CART-C – Evolution des engagements QdE (suite)

- **[Chapitre 6] Engagement sur les interruptions particulières liées à des essais de renvoi de tension**

  Rte introduit un nouvel engagement afin de clarifier les obligations liées à la réalisation d'essais de renvoi de tension pour les sites raccordés sur des ouvrages participant à un dispositif de reconstitution du réseau en cas d'incident de grande ampleur.

- **[Chapitre 7] Information en cas de modification substantielle de la structure des ouvrages immédiatement en amont du point de connexion du site**

  Rte rappelle qu'il décide librement du mode d'exploitation de ses ouvrages et qu'en cas de modification substantielle de la structure des ouvrages immédiatement en amont de(s) point(s) de connexion du site, Rte doit en informer le client.

6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT Consommateurs

- **Concertation sur le CART-C**

Le CART-C – Evolution des engagements QdE (suite)

➢ **[Chapitre 7] Engagement sur la fréquence de coupure**

Rte améliore les engagements pris sur le nombre de coupures :

- En abaissant le seuil planché à 1 CBL/3ans (au lieu de 2 CBL sur 3 ans) ;
- En modifiant les valeurs limites des indices E_{CL} et E_{CB} permettant de déterminer les seuils d'engagements, de façon à favoriser l'obtention de meilleurs seuils;
- En permettant aux sites nouvellement raccordé de bénéficier d'un meilleur engagement que les seuils plafonds.

Actuellement

- Engagements triennaux calculés sur la base de l'historique (4 ans)
- Effet cliquet : pas de régression possible (hors modification résultant d'une demande client)
- Engagement s'étalant de 5CB/an+1CL/an à 2CBL/3ans

Proposition

- Maintien de la méthode de calcul
- Redistribution des seuils sur l'ensemble de la grille
- Ajout d'un seuil plancher à 1 CBL/3ans

6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT Consommateurs

- **Concertation sur le CART-C**

Le CART-C – Evolution des engagements QdE (suite)

➢ **[Chapitre 7] Engagement sur la durée cumulée des coupures longues**

Rte introduit un nouvel engagement sur la durée cumulée des coupures longues. Cet engagement est modulé en fonction du schéma de raccordement du client au RPT.

Actuellement

- Pas d'engagement sur la durée cumulée
- Mais reprise dans le CART du dispositif réglementaire qui existait dans le décret 2001-365 du 26 avril 2001 (2% / 6 heures)

Proposition

- Engagement dépendant du raccordement choisi par le client
- Durée cumulée de 2 heures, 6 heures, 12 heures ou 72 heures
- Plusieurs niveaux d'indemnisation

6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT Consommateurs

- **Concertation sur le CART-C**

Le CART-C – Evolution des engagements QdE (suite)

Site disposant de **plusieurs** alimentations issues du **RPT**	**2 heures** de coupure longue simultanée de l'ensemble des alimentations issues du RPT → Indemnisation de **l'ensemble des préjudices réels, directs et certains ainsi que les pertes d'exploitation et les coûts de redémarrage** des installations
	6 heures sur une alimentation → indemnisation des **pertes d'exploitation et des coûts de redémarrage** des installations
	12 heures sur une alimentation → indemnisation de **l'ensemble des préjudices réels, directs et certains**
Site disposant **d'une seule alimentation** depuis le **RPT** et **1 alimentation** en **HTA** depuis le **RPD**	**6 heures** → indemnisation des **pertes d'exploitation et des coûts de redémarrage** des installations
	12 heures →indemnisation de **l'ensemble des préjudices réels, directs et certains**
Site disposant d'une seule alimentation	**12 heures** → indemnisation des **pertes d'exploitation et des coûts de redémarrage** des installations
	72 heures →indemnisation de **l'ensemble des préjudices réels, directs et certains**

6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT Consommateurs

Prestations annexes réalisées à titre exclusif

Service « Qualité de la Tension Plus »

Périmètre et contenu inchangé
Abaissement des seuils d'engagement : 1 CT/an à 4CT/an

→ Prix envisagé : 2 200 €

Service « Sup Quali Plus »

Plus d'audit tous les trois ans
Mais un audit en cas de modification de l'installation du client

→ Prix envisagé : 2 200 + 4 000 = 6 200 €

Service « Prestation d'Indemnisation Complémentaire du Client »

Nouveau service
Prise en compte des dommages directs, actuels et certains subis par un Site de Consommation indirectement raccordé au RPT

→ Prix envisagé : 1 200 € + 900 € par Site de Consommation indirectement raccordé

6 – Travaux GT de la CAR Planning 2015

GT NID

	Mars 2015	Avril 2015	Mai 2015	Juin 2015	Juillet 2015
Dates des GT	**26 Mars**	**28 Avril**	**pas de réunion**	**2 juin**	**16 juillet**
V3 Procédure de raccordement	concertation	consultation sur le site CONCERTE du 10 au 30 avril	bilan de la consultation	Envoi le 19/06 à la CRE et au Ministre	Publication dans la DTR le 6/07
trame de PTF	concertation	consultation sur le site CONCERTE du 10 au 30 avril			
fiches D1 et D2 de collecte de données	concertation	consultation sur le site CONCERTE du 10 au 30 avril			
trame-type de Convention de raccordement		1ère version soumise au GT du 28/04		consultation sur le site CONCERTE du 11/06 au 30/06	Bilan de la consultation et envoi à la CRE pour approbation
trame-type CdC Capacités Constructives NID HVDC		Présentation des grandes lgnes du CdC	envoi d'une trame-type mi mai et collecte des remarques	collecte des remarques	point sur les remarques en GT
trame-type de Contrat décrivant les modalités d'accès au réseau				Présentation des principes en GT NID du 2 juin	Projet de trame-type en juillet ou en septembre

PROCHAINE CAR :

Jeudi 26 novembre 2015
à partir de 10h00

NCI Com'Square – La Défense